



PRÉFÈTE DE L'HÉRAULT

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé du lundi 31 août 2026 à 9h00 au vendredi 2 octobre 2026 à 17h00, soit durant trente-trois jours consécutifs à une enquête publique unique préalable :

– à l'autorisation environnementale délivrée au titre des articles L. 181-1 et suivants du Code de l'environnement ;

– à la demande de déclaration d'utilité publique et, à la cessibilité des immeubles bâtis ou non bâtis ;

relatives au projet de restauration et protection contre les inondations de la Balaurie sur les communes de Vendargues et Saint-Aunès .

L'agglomération du Pays de l'Or et Montpellier Méditerranée Métropole porte un projet de restauration et de protection contre les inondations de la Balaurie visant à réduire le risque d'inondation et à d'améliorer la sécurité publique. Ce projet qui inclut une renaturation du cours d'eau, sera bénéfique pour l'environnement et la biodiversité, notamment sur le territoire de la commune de Vendargues et sur la ZAC de Saint-Aunès.

Monsieur Philippe BOSCH, retraité du ministère de la Défense, a été désigné par la présidente du tribunal administratif de Montpellier en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Thierry DAVIN, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les personnes responsables du projet auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés

Pays de l'Or agglomération	Montpellier Méditerranée Métropole
Monsieur Camille RAUDE Service GEMAPI camille.raude@paysdelor.fr – 04 67 12 35 00	Madame Amandine AURICHE Service GEMAPI amandine.auriche@montpellier.fr – 04 67 15 47 94

Consultation du dossier d'enquête

Les dossiers d'enquête comprenant notamment la dispense d'étude d'impact, seront déposés et consultables du lundi 31 août 2026 à 9h00 au vendredi 2 octobre 2026 à 17h00 :

* en mairie de Vendargues, siège de l'enquête et, en mairie de Saint-Aunès aux horaires suivants :

Hôtel de ville de Vendargues 7 Pl. de la Mairie, 34 740 Vendargues	Hôtel de ville de Saint-Aunès Place de la mairie 34 130 Saint-Aunès
Du lundi au vendredi 8h00-12h00 et 13h00 – 18h00	Du lundi au vendredi 8h30-12h30 et 13h30 – 17h30

* sur le site internet du registre dématérialisé au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/restauration-balaurie-web/>

* sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault, au lien suivant :

<https://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/ENQUETES-PUBLIQUES2>

* sur un poste informatique mis à disposition du public en préfecture de l'Hérault accessible sur rendez-vous auprès du bureau de l'environnement (tel 04 67 61 61 61).

Recueil des observations et propositions du public

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant l'enquête **du lundi 31 août 2026 à 9h00 au vendredi 2 octobre 2026 à 17h00** :

* sur les registres d'enquête déposés à la mairie de Vendargues, siège de l'enquête et, à la mairie de Saint-Aunès.

* par correspondance au commissaire enquêteur qui les annexera dans les meilleurs délais au registre déposé au siège de l'enquête publique après les avoir visées, à l'adresse suivante :

Hôtel de ville de Vendargues à l'attention du commissaire-enquêteur
Restauration du cours d'eau de la Balaurie
7 Pl. de la Mairie
34 740 Vendargues

* par voie électronique sur le site internet comportant le registre dématérialisé :

<https://www.democratie-active.fr/restauration-balaurie-web/>

* par courriel à l'adresse suivante :

restauration-balaurie@democratie-active.fr

* Le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public à la mairie de Vendargues et de Saint-Aunès, lors de ses permanences aux dates et horaires suivants :

Hôtel de ville de Vendargues	Hôtel de ville de Saint-Aunès
– lundi 31 août 2026 de 9h00 à 12h00 – jeudi 17 septembre 2026 de 14h00 à 17h00	– mercredi 9 septembre 2026 de 14h00 à 17h00 – vendredi 2 octobre 2026 de 14h00 à 17h00

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête .

Toute personne en faisant la demande auprès de la préfecture pourra à ses frais, obtenir communication du dossier à la Direction des Relations avec les Collectivités Locales – Bureau de l'Environnement, dès la publication de l'avis d'enquête.

Un exemplaire du rapport sera consultable dans les mairies de Vendargues et de Saint-Aunès, où il pourra être consulté, sur demande, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, durant les heures habituelles d'ouverture des bureaux au public. Il sera également déposé sur le site internet des services de l'État www.herault.gouv.fr durant le même délai.

À l'issue de l'enquête publique, les décisions prises par la préfète de l'Hérault susceptible d'intervenir, sont soit la déclaration d'utilité publique, la cessibilité et, l'autorisation environnementale au titre de l'article L. 181-1 du Code de l'environnement, soit des refus.